



Assemblée générale

Distr. limitée
12 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 25 c) de l'ordre du jour

Les océans et le droit de la mer : Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Namibie, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Suède, Tonga, Tuvalu et Vanuatu : projet de résolution

Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Afrique du Sud, Barbade, Guinée, Madagascar, Malte, Monaco, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone et Uruguay

